



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mardi 24 janvier 2023 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2023

Délibération n° 202301243 : Reversement de la Taxe d'Aménagement

Présents : 11

Mesdames Tiffany Bérard, Myriam Robitaillé, Corine Levreaud, Elisabeth Bonachera, Messieurs Francis Bérard, Laury Lefèvre, Richard Dukers, Olivier Couderc, Michaël Sacy, Guillaume Augier, Gilbert Hogrel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

Hélène Marguerie donne pouvoir à Francis Bérard, Audrey Souda-Français donne pouvoir à Tiffany Bérard, Claude Migner donne pouvoir à Laury Lefèvre, Cédric Laveuf donne pouvoir à Olivier Couderc.

Absents excusés : 0

Absents : 0

Secrétaire de séance : Myriam Robitaillé

Le reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI est à nouveau facultatif aussi le conseil municipal après délibération décide d'annuler la délibération n° 202210114 prise le 11 octobre 2022.

Et renouvelle la délibération n° 20201126-4 du 26 novembre 2020 précisant :

- Un taux de Taxe d'Aménagement à 5 % pour les zones 1AU, 1AUa, 1AUB
- Un taux de Taxe d'Aménagement à 4 pour les autres zones
- Une exonération de la Taxe d'Aménagement pour les cabanons d'une superficie allant jusqu'à 10 m²

Cette délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département. Elle est reconductible d'année en année sauf renonciation express ou modification.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



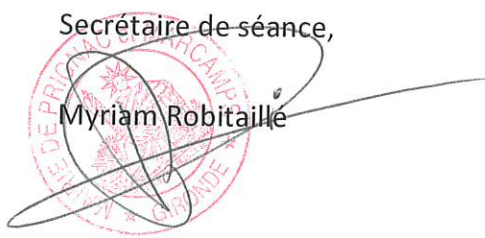
Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 033-213303399-20230125-202301243-DE



Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,
Le 25 janvier 2023

Secrétaire de séance,

Myriam Robitaille



Le Maire

Francis Bérard

